

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE**1.1 Dénomination commerciale:** Pvc Désodorisant, fraîcheur Vanille *Chupa Chups***1.1.1 Usage recommandé:** Désodorisant imprégné sur support de PVC en vaporisateur. Usage domestique et professionnel.**Usages déconseillé:** Tout usage non spécifié dans ce paragraphe ou dans le paragraphe 7.3**Entreprise:****CARPA DESIGN ITALY S.R.L.**

C/O Studio Marchiori

Via Beato Sebastiano Valfré, 14

10121 Torino - ITALY

Tel. +39 0115613272 Fax +39 0115627450

1.2 Téléphone d'urgence: Centre anti-poison : Paris 01 40 05 48 48**2 IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange:**

Non classifié comme dangereuse pour la santé ni pour l'environnement.

Éléments de l'étiquette:

Pictogrammes: -

Mot d'avertissement: -

Indication des risques: -

Conseils de prudence: -

Information supplémentaire: EUH208: Contient du *Cocoa hexenal*, *Methyl Cinnamate*, *Heliotropin*, Peut provoquer une réaction allergique.**2.2 Autres risques:**

Mélange qui ne répond pas aux les critères PBT ou tPtB

3 COMPOSITION / INFORMATION DES COMPOSANTES**3.1 Substance:**

Non applicable

3.2 Mélange:

Substance qui contient un pourcentage supérieur à la limite de l'extension et représente un risque pour la santé ou l'environnement et/ou avec une limite d'exposition reconnue:

Identificateurs	Ingrédients	% p/p	Classification selon Dir. 67/548/CE / Règlement 1272/2008 (**)
N° CAS: 121-33-5 N° EINECS: 204-465-2 N° Index: n.d. N° Reg. REACH: 01-2119516040-60	Vanillin	$2.5\% \leq c < 5\%$	[Eye Irrit 2: H319]***
N° CAS: 120-57-0 N° EINECS: 204-409-7 N° Index: n.d. N° Reg. REACH: 01-2119983608-21	Heliotropin	$c < 1\%$	[Skin Sens 1: H317]***

N° CAS: 103-26-4 N° EINECS: 203-093-8 N° Index: n.d. N° Reg. REACH: 01-2119974015-42	Methyl Cinnamate	c < 1%	Skin Sens 1: H317]***
N° CAS: 21834-92-4 N° EINECS: 244-602-3 N° Index: n.d. N° Reg. REACH: n.d.	Cocoa hexenal	c < 1%	Skin Sens 1: H317]***

(*) Différentes voies d'exposition

(**) Voir paragraphe 16 dans le texte complet de phrases R et H

[]*** Classification non établie par le Regl. n° 1272/2008 (CLP) sinon par le fabricant/fournisseur

4 PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers:

L'information sur la composition du produit a été mise à jour et remise au centre anti-poison de Paris. En cas d'intoxication appelez le centre anti-poison de Paris à 01 40 05 48 48.

Indications générales: En cas de doutes, ou si les symptômes d'inconfort persistent, demander un avis médical. Si la respiration est arrêtée ou s'il y a signe de perte de connaissance, appliquer la respiration artificielle (la respiration artificielle ne doit pas être faite s'il y a eu contamination par le produit). Ne jamais rien d'administrer par voie orale à des personnes inconscientes. En cas de contact avec les yeux et la peau, traiter premièrement les yeux. Voir les symptômes et effets dans le paragraphe 11.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact, commencer par laver la zone affectée avec de l'eau et du savon neutre. En cas d'altération de la peau (démangeaisons, rougeurs, éruptions cutanées, cloque), consulter un centre médical avec cette Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact avec les yeux: Rincer les yeux abondamment avec de l'eau à la température ambiante pendant au moins 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou se ferme les yeux.

En cas d'ingestion: Ne pas faire vomir, dans la cas échéant maintenir la tête inclinée vers l'avant pour éviter l'aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge puisqu'il y a possibilité qu'elles aient été infectées par l'ingestion.

En cas d'inhalation: Produit nous classifie comme dangereux pour l'inhalation, toutefois, il est recommandé, en cas de symptômes d'intoxication de sortir la personne affectée du lieu d'exposition, lui donner de l'air frais et le maintenir au repos. Demander de l'aide médicale en cas de symptômes persistants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus ne sont pas attendus. Aucun symptôme différé n'est connu.

4.3 Indication de toute attention médicale et des traitements spéciaux qui doivent être dispensés immédiatement:

Traitements symptomatiques.

5 MESURES DE LUTTE AUX INCENDIES.

5.1 Mesures d'extinction:

Convient: Tous les moyens, s'adapter aux matériaux de l'environnement. Employer de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC)

Ne convient pas: IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'employer de l'eau en jet comme agent d'extinction.

5.2 Risques spécifiques dérivés de la substance ou mélange:

Produit non inflammable sous conditions régulières d'entreposage, manipulation et usage. La réaction de combustion peut créer des sous-produits tel que: CO₂, CO, NOX, pouvant être hautement toxiques et par conséquent représenter un risque pour la santé.

5.3 Recommandations pour le personnel de lutte aux incendies :

Équipement de protection pour le personnel de lutte aux incendies : Bottes imperméables, gants et lunette de protection. Si un feu se produit apporter un appareil respiratoire autonome (voir paragraphe 8)

Information supplémentaire: Réfrigérer les récipients près de la source de chaleur ou du feu avec de l'eau pulvérisée. Ne pas déverser les eaux contaminées chimiquement au sol, dans les eaux ou les drains. Prendre les

mesures nécessaires pour retenir les eaux usées afin de les éliminer ultérieurement selon les réglementations locales.

6 MESURE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions personnelle, équipement de protection y procédé d'urgence:

Aucune recommandation spéciale face à l'exposition potentielle du produit déversé (voir paragraphe 8).

6.2 Précautions relatives à l'environnement:

Produit non qualifié comme dangereux pour l'environnement, non obstat, maintenir loin des drains et des eaux superficielle et souterraines. En cas de grands déversements du produit, aviser les autorités nécessaires.

6.3 Méthodes et matériaux de contention et nettoyage:

Balayer et ramasser le produit avec une pelle ou autre moyen et mettre dans un récipient pour sa réutilisation (préférentiellement) ou son élimination. Pour quelconque considération relative à l'élimination, consulter le paragraphe 13.

6.4 Références à d'autres sections:

Voir paragraphe 8 et 13.

7 MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire:

Précautions générales:

Respecter la législation des normes de sécurité et d'hygiène du travail. Ne pas manger, boire, ni fumer pendant la manipulation. Après la manipulation, se laver les mains à l'eau et au savon. Pour le contrôle de l'exposition et les moyens de protection individuelle, voir le paragraphe 8. Éviter le déversement libre du récipient. Maintenir l'ordre et la propreté dans les endroits où sont manipulés des produits dangereux.

Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions : Produit non-inflammable sous conditions normale d'entreposage, de manipulation et d'usage. Consulter le paragraphe 10 sur les conditions et matériaux à éviter.

Recommandations techniques afin d'éviter les risques ergonomique et toxicologique. Retirer vêtements et équipements de protections contaminés avant d'entrer dans les zones d'alimentation.

Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux : Il est recommander d'avoir des matériaux absorbant à proximité produit (voir paragraphe 6.3).

7.2 Conditions d'entreposage sécuritaire, incluant les possibles incompatibilités :

Moyens techniques d'entreposage:

ITC (R.D.379/2001): Non applicable

Classification: Non applicable

T° minimum: 5°C

T° maximum: 35°C

Temps maximum: >36 mois

Conditions générales d'entreposage:

Éviter les sources de chaleur, radiations, électricité statique et contact avec les aliments. Entreposer uniquement dans le récipient original, bien fermé et dans un endroit sec.

7.3 Usages spécifiques finaux :

Déodorant à usage domestique et professionnel. Aucune précaution spéciale nécessaire.

8 CONTROL D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètre de control:

Limites d'exposition écologiques (VLA):

Identification	VLA-ED		VLA-EC		SOURCE/ ANNÉE
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	

Valeurs limites Biologique (VLB): Non établies pour les composantes individuelles.

Valeurs DNEL (Niveau sans effets dérivés pour la santé): Non pertinentes.

Valeurs PNEC (Concentration prévues sans effets pour les organismes aquatiques): Non pertinentes

8.2 Contrôle de l'exposition:

- ❖ Mesures générales de sécurités et d'hygiènes dans l'environnement de travail: Comme mesure de prévention, il est recommandé d'utiliser des équipements de base de protection individuelle, avec la «marque CE» correspondant en accord avec le R.D. 1407/1992. Pour plus d'information sur les équipements de protection individuelle (entreposage, usage, nettoyage, entretien, classe de protection.) Consulter le feuillet informatif remis par le fabricant de l'EPI. Les indications contenues dans ce point se réfèrent au produit pur. Les mesures de protection pour le produit dilué pourraient varier en fonction de son grade de dilution, usage, méthode d'application, etc. L'évaluation pour installer des douches d'urgence et/ou lavabos dans les entrepôts sera évalué selon la norme référant à l'entreposage de produits chimique et sera applicable cas par cas. Pour plus d'information voir les paragraphes 7.1 et 7.2
- ❖ Mesures d'ordre techniques: Ne sont pas nécessaire si les précautions de manipulation et d'entreposage recommandées sont respectées.
- ❖ Mesures de protection individuelle:
 - Protection respiratoire: Non nécessaire.
 - Protection spécifique des mains: il est recommander d'utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété.
 - Protection oculaire et faciale: Non nécessaire
 - Protection corporelle: N'est pas requise.
- ❖ Mesures complémentaires d'urgence:

Mesures d'urgence	Normes	Mesure d'urgence	Normes

8.3 Contrôles d'exposition à l'environnement:

En vertu de la législation communautaire de protection de l'environnement il est recommandé d'éviter le déversement tant du produit comme de son contenant dans l'environnement Pour de l'information supplémentaire voir paragraphe 7.1

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information de base propriétés physiques et chimiques

État physique à 20°C:	Liquide
Aspect:	Fluide
Couleur:	Blue
Odeur:	Aromatique
pH (100%):	Non relevant*
Densité à 20°C:	Non relevant*
Densité de vapeur à 20°C:	Non pertinente *
Viscosité dynamique à 20°C:	Non pertinente *
Viscosité cinématique à 20°C:	Non pertinente *
T ^a congélation:	Non pertinente *
T ^a ébullition à pression atmosphérique:	Non pertinente *
Pression de vapeur à 20°C:	Non pertinente *
Pression de vapeur à 50°C:	Non pertinente *
Taux de évaporation à 20°C:	Non pertinente *
Solubilité dans l'eau à 20°C:	Non soluble
Température de décomposition:	Non pertinente *
Température d'inflammation:	Non inflammable (P.I. > 65°C)
Température d'auto inflammation:	225°C
Limite d'inflammation inferieur:	Non pertinente *
Limite d'inflammation supérieur:	Non pertinente *

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Selon les Règlements CE 1907/2006, 1272/2008 et 2015/830)

Produit:

Pvc Désodorisant

Fraîcheur Vanille

Révision:

01

Date de révision:

02/06/2015

Page 5 de 8

Propriétés comburantes: Non pertinente *
Propriétés explosives: Non pertinente *
Coefficient de répartition n-octanol/eau (log Pow): Non pertinente *

9.2 Information supplémentaire:

Tension superficielle à 20°C: Non pertinent*

Indice de réfraction: Non pertinent*

En application au R.D. 117/2003 (Directive 2010/75/UE), ce produit présente les caractéristiques suivantes :

C.O.V. (administré): 0% poids

Concentration C.O.V. à 20°C: Non pertinent

Numéro de carbones moyen: Non pertinent

Poids moléculaire moyen: Non pertinent

(*)Non pertinent dû à la nature du produit, ne fournit pas d'information caractéristique de son danger.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Les réactions dangereuses ne sont pas attendues, si les instructions techniques d'entreposage des produits chimiques sont suivies, voir paragraphe 7.

10.2 Stabilité chimique:

Stable chimiques sous les conditions indiquées d'entreposage et manipulation et d'usage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Sous les conditions indiquées les réactions dangereuses pouvant provoquer une pression ou des températures excessives ne sont pas attendues.

10.4 Conditions à éviter:

Chocs et friction	Contact avec l'air	Chaleur	Lumière solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Précaution	Éviter les contacts directs	Non applicable

10.5 Matériaux incompatibles:

Acides	Agua	Matériau comburant	Matériaux combustibles	Autres
Non applicable	No applicable	Éviter les contacts directs	Éviter les contacts directs	Non applicable

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Certaines conditions de décomposition peuvent libérer des mélanges complexes de substances chimiques tel que le dioxyde de carbone (CO₂), le monoxyde de carbone et autres composants organiques.

11 INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 Information sur les effets toxicologiques:

En cas d'exposition répétitives, prolongées ou à des concentrations supérieures à celles établies par les limites d'exposition professionnelles, il peut se produire des effets néfastes pour la santé en fonction de la voie d'exposition:

Contact avec les yeux: Peut produire une légère et passagère irritation après le contact avec les yeux.

Contact avec la peau: Contient *Cocoa hexenal*, *Methyl Cinnamate*, *Heliotropin*, Peut provoquer une réaction allergique.

Ingestion: L'ingestion d'une dose considérable peut créer une irritation de la gorge, des douleurs abdominales, des nausées et des vomissements.

Inhalation: Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour l'inhalation ayant des effets aigus, irréversible ou chroniques.

11.2 Données toxicologiques spécifiques des substances:

Identification	Toxicité aiguë		Genre
Vanillina (CAS: 121-33-5; CE: 204-465-2)	DL50 oral	3500 mg/Kg	Rat
	DL50 cutanée	-	-
	CL50 inhalation	-	-
Methyl Cinnamate (CAS: 103-26-4; CE: 203-093-8)	DL50 oral	3450 mg/Kg	Rat
	DL50 cutanée	2610 mg/Kg	
	CL50 inhalation	-	-

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Selon les Règlements CE 1907/2006, 1272/2008 et 2015/830)

Produit: Pvc Désodorisant
Fraîcheur Vanille

Révision: 01
Date de révision: 02/06/2015
Page 6 de 8

Heliotropin (CAS: 120-57-0; CE: 204-409-7)	DL50 oral	2700 mg/Kg	Rat
	DL50 cutanée	-	-
	CL50 inhalation	-	-

11.3 Sensibilisation:

Le produit n'est pas classifié comme dangereux et ayant des effets de sensibilisant, toutefois il contient *hexyl cinnamal, citral, citronellol, d-limonene, geraniol* : Peut provoquer une réaction allergique.

11.4 Toxicité spécifique de certains organes (STOT):

Exposition unique: Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour cet effet, il ne contient pas de substances classifiées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'information voir le paragraphe 3.

Exposition répété: Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour cet effet, il ne contient pas de substances classifiées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'information voir le paragraphe 3.

11.5 Effets CMR (cancérogéniques, mutagéniques et toxicité pour la reproduction):

Le produit n'est pas classifié comme ayant des effets cancérogéniques, mutagéniques ou toxiques pour la reproduction, il ne contient pas de substances classifiées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'information voir le paragraphe 3.

12 INFORMATION ECOLOGIQUE

Il n'y a pas de données expérimentales sur le mélange lui-même à savoir s'il contient des propriétés Eco toxicologiques. Sont indiquées celles des composantes individuelles.

12.1 Données écotoxicologiques spécifiques des substances:

Identification substance individuelle	Toxicité aiguë		Espèce	Genre
Vanillina (CAS: 121-33-5; CE: 204-465-2)	CL50	57 mg/l (96h)	Pimephales promelas	Poisson
	CE50	-	-	Crustacé
	CE50	-	-	Algue

12.2 Persistance et dégradation:

Les données formulées ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Identification substance individuelle	Potentiel de bioaccumulation	
Vanillina (CAS: 121-33-5; CE: 204-465-2)	BCF	6
	Log POW	1.37
	Potencial	Bas

12.4 Mobilité:

Les données formulées ne sont pas disponibles, mais sa solubilité ne prévoit pas de mobilité dans l'eau ou au sol.

12.5 Résultats des valeurs PBT et tPtB:

Substance qui ne répond pas les critères PBT ou tPtB

12.6 Autres effets négatifs : Nos décrits.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes pour le traitement des résidus:

Code	Description	Type de résidus (Règlement (UE) n° 1357/2014)
20 01 99	Autres fractions non spécifiées en d'autres catégorie	Non dangereux

Les résidus du produit doivent être entreposés et étiquetés pour leur utilisation ultérieure ou leur élimination par un gestionnaire de résiduels autorisé par la réglementation nationale/européenne en vigueur.

13.2 Gestion des résidus de contenants:

Autant que possible, réutiliser les contenants selon le système SDDR. Pour ce faire, après avoir vidé complètement le contenant, rincer abondamment à l'eau et réutiliser l'eau pour une autre itération, ou traiter les effluents comme des résidus de produit selon les indications du paragraphe 13.1.

Les contenants vides et propres peuvent être réutilisés selon la législation locale/national/Européenne en vigueur, ou retirés pour une utilisation ultérieure ou incinérer par un gestionnaire de résidus urbain ou un gestionnaire industriel autorisé, selon le cas et en accord avec la réglementation nationale/Européenne en vigueur.

Les contenants vides contaminés doivent être gérés et retirés par un gestionnaire de résidus autorisés, toujours selon la réglementation nationale/Européenne en vigueur.

13.3 Dispositions législatives en relation à la gestion des résidus:

Législation communautaire (Directive 2008/98/CE, 2000/532/CE: Décision de la Commission du 3 de Mai 2000) ou de l'état en relation avec la gestion des résidus.

14 INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Product non dangereux pour le transport. Non soumis aux dispositions ADR / RID / IMDG / IATA

15 INFORMATION REGLEMENTAIRES**15.1 Règlementation et législation en matière de sécurité, santé et environnement spécifiques pour la substance ou le mélange:**

- ❖ Composition communiquée au centre anti-poison de Paris.
- ❖ Substances candidates à l'autorisation pas le Règlement CE 1907/2006 (REACH): Non applicable.
- ❖ Restrictions à la commercialisation et à l'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII du Règlement REACH): Aucun
- ❖ Règlement CE 1005/2009, sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone: Non applicable.
- ❖ Règlement CE 649/2012, relatif à l'exportation-importation de produits chimiques dangereux: Non applicable.
- ❖ Substances actives qui non pas été approuvées conformément a l'Article 9 du règlement (UE) n° 528/2012: Non applicable.
- ❖ Autres indications en étiquetage:
 - Ne pas ingérer.
 - En cas d'accident consultez le centre anti-poison de Paris (Tel. 01 40 05 48 48).

COMPOSICIÓN: Autres composantes:

Composantes	Intervalle de concentration
Perfume	15-30%

- ❖ Dispositions particulières en matière de protection des personnes ou de l'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillies de cette fiche de données de sécurité comme données d'entrée pour une évaluation des risques de les circonstance locale dans le but d'établir les mesures nécessaires de prévention pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination de ce produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non requise.

16 AUTRES INFORMATIONS

- ❖ Information sur la dose et mode l'emploi: en étiquette et fiche technique du produit
- ❖ Texte complet des phrases législatives mentionnées au paragraphe 3:
 - H226: Liquides et vapeurs inflammables.
 - H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et pénétration pas voies respiratoires
 - H315: Provoque une irritation cutanée.
 - H317: Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
 - H318: Provoque des graves lésions des yeux
 - H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410: Muy toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- ❖ Abréviations utilisées, non spécifiées dans les paragraphes 1 à 16:
 - < : plus petit que ; ≤ : plus petit ou égal à ; > : plus grand que ; ≥ : plus grand ou égal à

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society).

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ*(Selon les Règlements CE 1907/2006, 1272/2008 et 2015/830)***Produit:****Pvc Désodorisant****Fraîcheur Vanille**

Révision:

01

Date de révision:

02/06/2015

Page 8 de 8

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Substances.**REACH:** Registry, Evaluation and Authorization of Chemicals**PBT:** Persistante, Bio cumulable et Toxique.**tPtB:** très persistantes et très bio cumulables.**VLA-ED:** Valeur Limite environnante – Exposition journalière;**VLA-EC:** Valeur Limite environnante – Exposition Courte.**INSHT:** Institut National de Sécurité et d'Hygiène au travail**CEN:** Comité Européen de Normalisation (European Committee for Standardization).**CL50:** Concentration létale al 50% ; **DL50 :** Dose létale al 50% ; **CE50:** Concentration effective au 50%**STOT SE:** Toxicité spécifique selon les organes déterminés (STOT), exposition unique (SE)**STOT RE:** Toxicité spécifique selon les organes déterminés en (STOT), exposition répétée (RE)**BCF :** Facteur de Bioconcentration (Bioconcentration factor) ;**Log Pow:** Coefficient de répartition octanol/eau**ITC:** Instruction technique complémentaire pour l'entreposage de produits chimiques dangereux (RD 379/2001)**n.a.:** non applicable ; **n.d.:** non disponible.❖ Conseils relatifs à la formation:

Es recommandé une formation minimale en matière de prévention des risques lié au travail du personnel qui manipulera ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette du produit.

❖ Principales sources bibliographiques:

- <http://ecb.jrc.ec.europa.eu/esis>
- <http://echa.europa.eu>
- <http://eur-lex.europa.eu>
- Fiche de Donnée de Sécurité de chaque composante.

L'information facilité dans cette Fiche de Données de sécurités a été rédigée en accord avec l'annexe II du Règlement CE 1907/2006, relatif al **REACH, modifié par le Règlement CE 453/2010, ainsi que le R.D. 255/2003 (Directives 1999/45/CE, 2001/58/CE et 2001/60/CE), et avec le Règlement CE 1272/2008 (**CLP**) sur la classification, l'étiquetage et le contenant de substance et mélanges dangereux et leurs modifications ultérieures et actualisation à date. Il est aussi en accord avec la RTS de détergents en vigueur (R.D. 770/1999 et le Règlement CE 648/2004, et ses modification ultérieures)**

L'information de cette Fiche de Données de Sécurité est basés sur les propriété des composantes que nous ont communiqué nos fournisseurs ainsi que nos connaissances au moment de l'édition de cette fiche La Fiche des Données de Sécurité prétend donner de l'information relative à la valorisation sanitaire et de sécurité sous les conditions dans lesquelles ce produit est transporter, entreposer, ou employé au travail. L'entreprise sous-administrative n'est pas responsable de l'usage que peuvent en faire les usagers. Ce document n'est pas une garantie de qualité.